

## GMLR

### Droits d'enregistrement, Droits de renouvellement

Le registre professionnel de la GML comporte 2 catégories de membres, déterminées par le règlement du GMLR :

- A. Les membres musicothérapeutes dénommés « Musicothérapeute GML
- B. Les candidats à l'enregistrement dénommés « Candidat au GMLR »

Pour les membres musicothérapeutes, les droits d'entrée pour l'enregistrement sont de 100€.

Les droits de renouvellement, après 5 ans, sont de 50€.

Pour les candidats déjà au GMLR et qui souhaitent s'enregistrer en tant que Musicothérapeute GML à l'issue ou avant la fin des 3 années, les droits sont de 60€. « Upgrade »

Pour les candidats à l'enregistrement, les droits d'entrée pour l'enregistrement sont de 50€, les droits de renouvellement, après 3 ans, sont de 30€.

<u>Catégorie</u>	<u>Droits d'entrée</u>	<u>Durée</u>	<u>Droits de renouvellement</u>
Musicothérapeute GML	100€	5 ans	50€ (pour 5 années)
Musicothérapeute GML « Upgrade » (Pour les candidats enregistrés, durant les 3 années de candidature)	60€	5 ans	50€ (pour 5 années)
Candidat à l'enregistrement	50€	3 ans	30€ (pour 3 années)